



Tu as le sens des responsabilités, le souci du travail bien fait, un esprit d'analyse, tu es créatif(ve) ? Alors cette option peut t'intéresser :

7PB (CEFA ART. 49) INSTALLATEUR(TRICE) EN CHAUFFAGE CENTRAL

LE MÉTIER ET LA FORMATION

La formation en « **Installateur(trice) en chauffage central** » t'apprendra à :

- concevoir une installation, réaliser une étude de projet d'une installation de chauffage de petite ou moyenne puissance ;
- organiser son chantier ou le remettre en état ;
- exécuter des travaux préparatoires à l'installation des équipements ;
- monter l'installation de chauffage et la mettre sous pression ;
- monter des installations gazières ;
- assurer l'entretien et la maintenance de l'installation ;
- effectuer la mise en service d'une installation de chauffage de petite ou moyenne puissance : exécuter les raccordements d'équipements (hydrauliques, aérauliques, combustibles, électriques) ;
- dépanner : diagnostiquer un dysfonctionnement, réparer.



LE CEFA

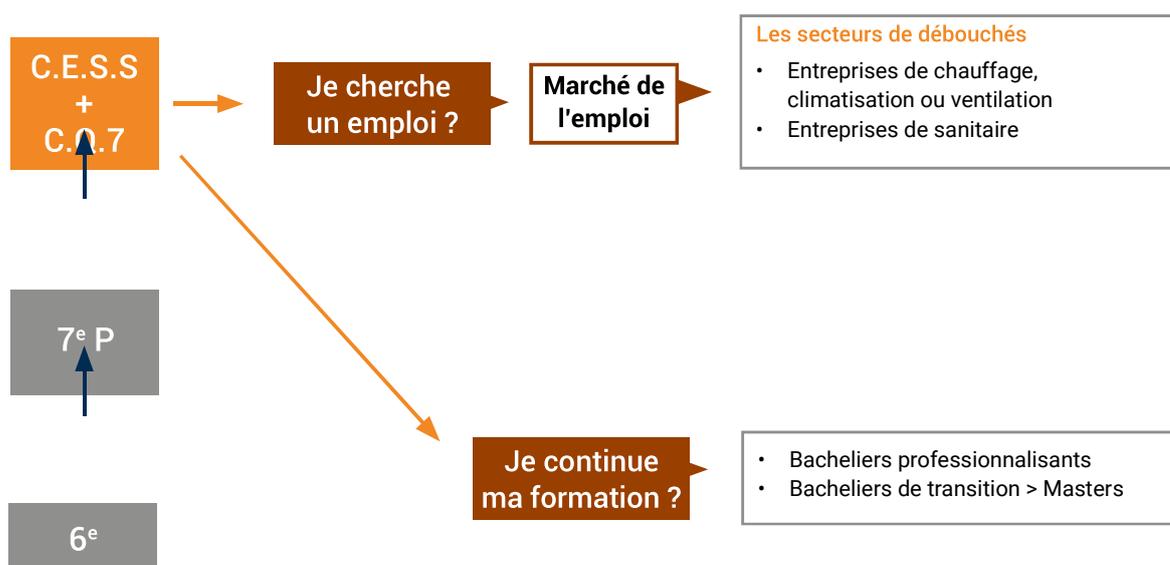
C'est l'alternance entre des périodes de cours à l'école (durant 2 jours) et des périodes de formation dans une entreprise (durant 3 jours).

CONDITIONS D'ADMISSION

Accès à cette 7^{ème} :

Avoir terminé avec fruit une 6^{ème} année (et obtenu le certificat de qualification) dans l'option de base groupée suivante : 6P Monteur(se) en sanitaire et en chauffage

UNE FORMATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur
 CQ6, CQ7 : Certificat de Qualification
 CE6P : Certificat d'Études de 6^e année professionnelle

LA GRILLE HORAIRE

	7 ^{ème}
Formation commune :	
Français	4h
Formation sociale et économique	2h
Formation scientifique	2h
Mathématiques	2h
Formation liée à la spécialité :	
Cours techniques	2h
Travaux pratiques	3h
Total :	15h

Diplôme obtenu à la fin de 7^{ème} année :

C.E.S.S. (Certificat d'Etudes Secondaire Supérieur) | CQ7 (Certificat de Qualification)